

## Violences policières : un étudiant américain porte plainte à Paris

INFO LE PARISIEN. Mohamed Sidibay, Américain de 28 ans, doit être entendu ce mercredi par les enquêteurs du Service de déontologie de la préfecture de police de Paris. Il a porté plainte contre X pour «violences aggravées et discrimination», après une mésaventure au commissariat du Ve arrondissement.

Par **Timothée Boutry**

Ce n'est pas ainsi qu'il avait imaginé son séjour en France. Ressortissant américain, **Mohamed Sidibay** pensait «*faire une pause*» en arrivant à Paris en septembre 2020, pour suivre un troisième cycle très sélectif en droit (LLM, l'équivalent d'un Master) à l'université Paris-1 Panthéon Assas. «*Aux Etats-Unis, où le racisme a imprégné la société, je sais que tout peut arriver si j'ai affaire à la police, et même le pire*», confie le jeune homme de 28 ans. «*Je sais que la France a ses problèmes, poursuit-il, mais je pensais qu'en Europe, les choses seraient différentes. J'ai sans doute été naïf.*»

Ex-enfant soldat au Sierra Leone sauvé par l'Unicef, ce garçon au parcours modèle, qui a enchaîné les conférences à travers le monde, vient de porter plainte contre X pour violences aggravées et discrimination après la mésaventure qu'il a subie au commissariat du Ve arrondissement, d'où il est ressorti avec un léger traumatisme crânien. Le 15 avril, deux jours après la plainte, le parquet de Paris a ouvert une enquête préliminaire du chef de violences volontaires par personne dépositaire de l'autorité publique. Les investigations ont été confiées au Service de déontologie de la préfecture de police de Paris (SDSE).

### Placé en dégrisement

Le 9 avril, Mohamed Sidibay fête avec trois amis l'obtention d'un diplôme chez l'une de ses proches, dans le IXe arrondissement. En début de soirée, le petit groupe décide de se rendre à son domicile du Ve arrondissement. L'étudiant, qui a obtenu le statut de réfugié aux Etats-Unis où il se destine au métier d'avocat, monte à l'arrière du deux-roues conduit par l'une des participantes. Juste avant d'arriver, ils sont contrôlés par un équipage de police. La conductrice présente un taux d'alcoolémie légèrement supérieur à la limite autorisée : elle est emmenée au poste et placée en cellule de dégrisement. Mohamed, qui assure avoir moins bu, refuse de souffler dans l'éthylotest, car il n'en voit pas l'utilité en tant que simple passager.

Après un aller-retour chez lui, l'étudiant retourne devant le commissariat avec une amie pour prendre des nouvelles de sa camarade. Il veut notamment savoir si elle a pu s'entretenir avec un avocat. On leur explique alors qu'elle n'en a pas la possibilité tant

qu'elle se trouve en dégrisement. Selon ses dires, un des policiers, mécontent de le voir insister, le pousse puis, à 23 heures, décide de l'interpeller en raison de sa prétendue ébriété. « *Les policiers savaient pertinemment que je n'étais pas ivre, assure Mohamed. Je leur ai indiqué que j'étais finalement d'accord pour passer un test, mais ils m'ont répondu que c'était trop tard.* » Dépourvu de ses effets personnels, le natif de Sierra Leone est à son tour placé en dégrisement. « *Si mon client avait réellement présenté les signes de l'ivresse, les policiers l'auraient constaté plus tôt. La privation de ses droits était donc abusive* », développe son avocate **M<sup>e</sup> Marie Dosé**.

À plusieurs reprises pendant la nuit, Mohamed Sidibay explique qu'il a tambouriné à la porte de sa cellule pour obtenir le droit de voir un avocat. Entre 4 heures et 4 h 30, il est finalement extrait et on lui remet une contravention pour ivresse manifeste sur la voie publique. « *C'était pour se débarrasser de moi, mais je leur ai dit que je ne partirai pas sans avoir vu un avocat et que je comptais porter plainte. J'ai ajouté qu'il y avait un problème car j'étais arrivé avec une femme blanche devant le commissariat, mais que j'étais le seul à me retrouver devant eux. Le policier le plus excité m'a alors agrippé pour me dire en anglais : "La France n'est pas raciste, tu n'as aucun droit ici et si tu n'es pas content, tu n'as qu'à rentrer dans ton pays"* », relate le plaignant. « *Il était très énervé. Il m'a secoué et ma tête a heurté le mur. Un de ses collègues lui a dit de se calmer, mais sinon les autres n'ont pas réagi. C'est ça qui m'a le plus déçu* », ajoute le jeune homme.

### Traumatisme crânien

Remis en liberté en pleine nuit mais très choqué, Mohamed prend attache avec l'ambassade des Etats-Unis, qui lui conseille de se rendre aux urgences. Ses blessures sont bénignes, mais le médecin constate néanmoins une légère tuméfaction au niveau du crâne. En définitive, l'urgentiste pose un diagnostic de traumatisme crânien sans déficit neurologique.

Écœuré, Mohamed Sidibay assure qu'il repartira « *déçu* » de son passage en France. « *Je ne m'attendais pas à ce qu'on me prive ainsi de l'exercice de mes droits et que l'on me prenne pour un imbécile. Je sais que la manière dont j'ai été traité n'était pas juste* », ressasse-t-il. En 2018, il avait accompagné le **président Macron** à Dakar (Sénégal) à l'occasion de la conférence de financement du Partenariat mondial pour l'éducation. Désormais, l'étudiant aspire à retourner aux États-Unis, pour préparer l'examen d'entrée au barreau de New York.

Mohamed, accompagné de son avocate, sera entendu ce mercredi par les enquêteurs du Service de déontologie de la préfecture de police. ◆